

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 08 Octobre 2019</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Présents : 30 Suppléant : 0 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 161/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 02 Octobre 2019</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LE NORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, Grégoire LAFVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI. Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL, Guy PERRET donne son pouvoir à Anne-Marie BAILLEUL, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX.</p> <p>Absents : Pascal COULLOUX, Bruno PENASA</p> <p>Madame Estélita LACHENAL est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : FINANCES – Exonération de paiement de trois mois de loyers concernant la location de l'auberge de Sur Lyand.

Vu la cession du fonds de commerce signée le 27 septembre par la société du « Belvédère de Sur Lyand » au profit Monsieur Christophe BECCA VIN et Mme Nathalie JUILLET,
 Vu le bail signé le 27 septembre 2019 entre la Communauté de Communes Usse et Rhône, Monsieur Christophe BECCA VIN et Mme Nathalie JUILLET pour la gestion de l'auberge de Sur Lyand.

Considérant que le fonds de commerce a été cédé à Monsieur Christophe BECCA VIN et Mme Nathalie JUILLET et qu'un nouveau bail a été signé entre eux et la CC Usse et Rhône, en tant que nouveaux gestionnaires de l'auberge, pour une durée de trois années renouvelables et ce à compter du 1^{er} octobre 2019.

Le Président relate les différents travaux menés par la CC Usse et Rhône, la Commune de Corbonod et par les nouveaux gérants. Il indique que les nouveaux gérants ont pris à leur charge les frais de nettoyage et de remise en état de l'auberge, hors travaux de rafraîchissement et réparations. Dans la mesure où le propriétaire a pris à sa charge des frais de nettoyage, il propose d'exonérer les gérants des trois premiers mois de loyers d'octobre, de novembre et de décembre 2019.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

EXONERE le paiement des loyers d'octobre, de novembre et de décembre 2019, soit une somme de 784,70 € par mois sur une durée de trois mois, soit un montant total de 2 354,10 €.

NOTIFIE cette délibération à la Trésorerie de Frangy-Seysssel.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.